

Ne pas distribuer directement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

DRONE VOLT

annonce le lancement d'une augmentation de capital d'un montant minimum de 6 millions d'euros

Villepinte, le 9 décembre 2021

DRONE VOLT, expert en intelligence artificielle embarquée et constructeur de drones civils professionnels, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant initial global de 6 millions d'euros, qui prendra la forme à la fois d'une augmentation de capital réservée à la catégorie d'investisseurs (l'« Offre Réserve ») mais également d'un placement privé effectué auprès d'un cercle restreint d'investisseurs (le « Placement Privé ») définis ci-dessous. En cas de succès de cette opération, qui permettra au Groupe de se doter des moyens financiers nécessaires pour accélérer son développement, DRONE VOLT a l'intention de mettre fin aux tirages dans le cadre du contrat de financement par obligations convertibles pour une période minimum de douze mois.

L'opération sera réalisée à travers l'émission d'actions à bons de souscription d'actions remboursables (« ABSAR »), permettant de lever un montant initial d'au moins 6 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles, hors produit de l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») attachés.

Le produit de l'émission des ABSAR sera utilisé, à hauteur de 50%, pour financer la croissance externe du Groupe à travers la réalisation d'acquisitions visant des acteurs à fort potentiel de développement. Ainsi, DRONE VOLT entend à la fois renforcer et étendre son savoir-faire tout en créant de la valeur pour ses actionnaires, à l'image de l'acquisition en 2017 d'AERIALTRONICS. En juin 2021, DRONE VOLT avait cédé 50% des parts de sa filiale à son partenaire américain AQUILINE DRONES, sur la base d'une valorisation de 15 millions d'euros, permettant ainsi au Groupe de réaliser une plus-value nette de près de 6 millions d'euros.

Dans le cadre de cette stratégie de croissance externe, le Groupe a annoncé, le 8 décembre 2021, la signature d'une lettre d'intention (L.O.I.) non engageante visant l'acquisition d'un spécialiste de la distribution et du service par drones situé aux Pays-Bas.

En outre, 25% du produit de l'émission sera consacré au soutien de l'excellente dynamique commerciale que connaît aujourd'hui DRONE VOLT à l'échelle internationale. En effet, le produit de l'opération servira en partie à financer le besoin en fonds de roulement lié à la montée en puissance des contrats de commandes de drones signés en 2021, et financer les premières séries du Linedrone. Pour rappel, le Groupe a enregistré un record de livraison de drones à fin septembre 2021, grâce à l'accélération de l'exécution du contrat de distribution de 600 drones HERCULES 2 signé en avril 2021 avec AQUILINE DRONES. Cette dynamique commerciale s'étend également sur la région d'Europe centrale, où DRONE VOLT a sécurisé, le 2 décembre 2021, la commercialisation de 275 drones HERCULES 20 SPRAY commandés par un industriel de premier plan situé dans la région. Pour rappel, ce nouveau contrat pourrait générer jusqu'à 5 millions d'euros de revenus sur les 3 prochaines années, avec déjà 50 drones qui devraient être livrés sur les 12 premiers mois du contrat.

Enfin, DRONE VOLT compte allouer 25% du produit de l'émission au financement de son activité de recherche et développement, un facteur clé de succès incontestable du Groupe lui permettant d'anticiper constamment les besoins du marché et de valoriser son expertise technologique à l'échelle internationale en s'associant avec des acteurs de premier plan.

En cas de succès de l'opération, le Groupe compte suspendre son recours au contrat de financement sous forme d'obligations convertibles en actions signé avec ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES en septembre 2020 pour une période minimum de douze mois.

Modalités de l'Offre Réservée et du Placement Privé :

- **Nature et type de l'Offre Réservée et du Placement Privé :** L'Offre Réservée et le Placement Privé seront réalisés à travers une augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription d'actions remboursables (« ABSAR »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'1 bon de souscription d'actions remboursables (« BSAR »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'une catégorie d'investisseurs et d'un cercle restreint d'investisseurs.
- **Cadre juridique de l'émission :** Faisant usage des délégations consenties par l'Assemblée générale mixte en date du 18 juin 2021 en vertu de la 14^{ème} et de la 19^{ème} résolutions, le Conseil d'administration réuni le 8 décembre 2021 a décidé du principe de l'augmentation de capital globale avec suppression du droit préférentiel de souscription.
Le 9 décembre 2021, le Directeur Général, agissant dans le cadre d'une subdélégation conférée par le Conseil d'administration, a décidé de procéder au lancement de l'émission d'ABSAR dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.
L'Offre Réservée sera ouverte au profit d'un nombre maximum de 50 investisseurs appartenant à la catégorie de bénéficiaires suivante : des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans les secteurs du transport (en ce compris, de l'aérospatiale et/ou aéronautique) et/ou de la défense et de la sécurité et/ou de l'intelligence artificielle et/ou des logiciels et/ou de l'imagerie, et/ou de la robotique, et/ou de la télécommunication et/ou de l'énergie et/ou de la surveillance, de la recherche et de l'inspection.
L'Offre Réservée ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.
S'agissant du placement privé, il sera ouvert auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, étant précisé que l'émission réalisée sera limitée à 20% du capital social.
- **Produit de l'émission et caractéristiques des ABSAR :** Le produit brut de l'émission des ABSAR devrait s'élever à un montant d'au moins 6 millions d'euros, sur la base d'un prix d'émission de 0,075 € par ABSAR et d'un nombre minimum de 80 000 000 ABSAR.
L'Offre Réservée sera ouverte immédiatement après la diffusion du présent communiqué et se clôturera le 10 décembre 2021 avant l'ouverture du marché d'Euronext Growth à Paris, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation, dans le respect de la 14^{ème} et de la 19^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale.
La Société annoncera les conditions définitives et les résultats de l'Offre Réservée dès que possible après la clôture de l'Offre Réservée, par voie de communiqué de presse.
- **Caractéristiques des bons de souscription d'actions remboursables :** Chaque action nouvelle émise sera assortie d'1 bon de souscription d'actions remboursables (BSAR). Les BSAR feront l'objet d'une clause de remboursement anticipé, au gré de la Société.
- **Règlement-livraison et cotation des ABSAR :** Le règlement-livraison des ABSAR est prévu le 14 décembre 2021. Les actions nouvelles et les BSAR seront immédiatement détachés dès leur émission. L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est prévue le 15 décembre 2021. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR0013088606 – ALDRV. L'admission des BSAR aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est prévue le 15 décembre 2021.
- **Garantie de l'Offre Réservée :** Invest Securities intervient en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre. L'Offre Réservée et le Placement Privé ne font pas l'objet d'un contrat de garantie.

- **Facteurs de risques :** L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2020 publié par la Société le 30 avril 2021 et disponible sans frais sur son site Internet (<https://www.dronevolt.com/fr/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont disponibles sur [www.dronevolt.com / Investisseurs](http://www.dronevolt.com/Investisseurs)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Pour recevoir la newsletter du Groupe, écrire à : finance@dronevolt.com

À propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aéronautique spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est implanté en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, en Suisse et en Indonésie. Partenaire global, DRONE VOLT offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage de drones.

Le Groupe DRONE VOLT, membre du GICAT, a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 millions d'euros en 2020.

DRONE VOLT fournit notamment les administrations et les industriels tels que l'Armée Française, le Ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), des Agences gouvernementales internationales...

DRONE VOLT est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est coté sur le marché Euronext Growth à Paris :

Action : Mnémo : ALDRV.PA - Code ISIN : FR0013088606 - Eligible : PEA, PEA-PME

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts :

Relations Investisseurs DRONE VOLT

Sylvain Navarro – T : +33 7 88 87 50 88
finance@dronevolt.com

Relations médias FINANCE ACTUS finance & communication

Manon Clairet – T : +33 1 53 67 36 73
dronevolt@actus.fr

Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER DRONE VOLT

Céline Vergely – T : +33 6 08 42 75 84
celine@dronevolt.com

Avertissement :

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de respecter ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Ce communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, et ne constitueront pas, une offre de vendre des titres, ni la sollicitation d'un ordre d'achat,

des titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des valeurs mobilières de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Invest Securities et n'ont pas été vérifiées indépendamment par ces derniers.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son rapport financier annuel 2020 publié par la Société le 30 avril 2021 ainsi qu'aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels DRONE VOLT est présent.